

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 364

présenté par
M. Urvoas

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 54, substituer au mot :

« du »

les mots :

« de la procédure devant le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.